

Sécurité

NORMES

- EN341/A1 Descenseurs
- EN353-1 Antichutes mobiles sur support d'assurage rigide
- EN353-2 Antichutes mobiles sur support d'assurage flexible
- EN354 Longes
- EN355 Absorbeurs d'énergie
- EN358 Systèmes de maintien au travail
- EN360 Antichutes à rappel automatique
- EN361 Harnais d'antichute
- EN362 Connecteurs
- EN363 Systèmes d'arrêt des chutes
- EN364 Méthodes d'essai
- EN365 Mode d'emploi et marquage
- EN795/A1 Dispositifs d'ancrage
- EN813 Ceintures à cuissardes
- EN1496 Dispositifs de sauvetage par élévation
- EN1497 Harnais de sauvetage
- EN13463 Appareils non électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosibles
 - Partie 1 : prescriptions et méthode de base
 - Partie 5 : protection par sécurité de construction "c"



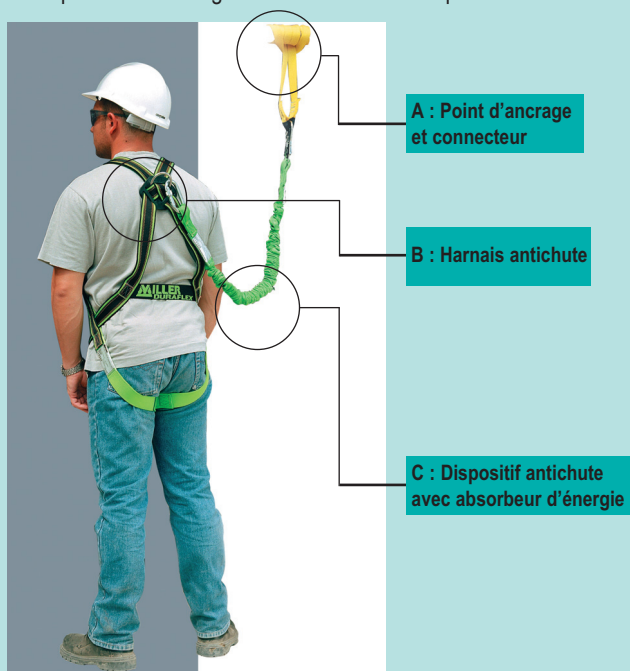
INFO

Révision Annuelle

Selon l'Arrêté du 19 mars 1993, les Équipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur doivent faire l'objet d'une vérification périodique annuelle réalisée par du personnel qualifié.

■ Définitions

Un système de protection individuelle antichute permet de relier une personne à un point d'ancrage de façon à éliminer totalement le risque de chute ou garantir un arrêt sans risque.



Décret 2004-924 pour les travaux en hauteur :

Les principes généraux de prévention doivent être appliqués par tout employeur utilisant du personnel travaillant à une hauteur présentant un réel danger de chute.

Protections collectives et Equipements de Protection Individuelle (EPI).

S'il n'est pas possible de mettre en place une protection collective contre les chutes, alors des équipements de protection individuelle (EPI) doivent être utilisés, que ce soit à des fins de retenue, de maintien, de sauvetage ou de protection contre les chutes. Ils ne peuvent être utilisés que s'il existe des points d'ancrage accessibles et sûrs.

■ Le tirant d'air

C'est la distance nécessaire entre le point d'ancrage de la longe et l'obstacle.

Avec un facteur de chute de 2, cette distance est la somme de :

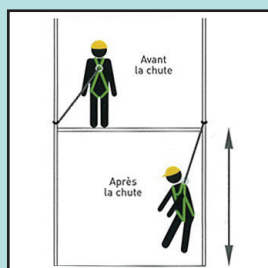
2 fois la longueur de la longe (équivalent à la longueur de la longe et la hauteur moyenne de l'opérateur)

+ 1,75m de distance de décélération pour permettre le déploiement de l'absorbeur d'énergie

+ 1m de marge de sécurité

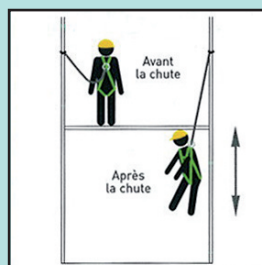
Exemple : Pour une longe de 2m (facteur de chute 2) :
 $2 \times 2m + 1,75m + 1m$
 Zone de dégagement nécessaire = 6,75m

Pour une longe de 1,5m (facteur de chute 2) :
 $2 \times 1,5m + 1,75m + 1m$
 Zone de dégagement nécessaire = 5,75m



■ Choisir son point d'ancrage

Très bonne



Facteur 1 à hauteur d'épaule ou au-dessus.

Favoriser un point d'ancrage en dessus des épaules afin d'éviter d'heurter des obstacles et limiter l'impact sur le corps humain lors d'une chute.

Le système antichute doit être ancré verticalement au-dessus du poste de travail afin d'éviter les risques liés à un effet pendulaire

